

Séance du 4 Novembre 1948.

Le quatre Septembre mil neuf cent quarante-huit à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, convoqué régulièrement, sous la présidence de M. le Docteur J. Grand, Maire.

Étaient présents: M. M. Bouche, Can. Cicille B. Dufor B.
Adjoints; M. M. Soubielle, Bathie b. too, Lagardelle, Tujan L.
Quiniot, Lamolle, Bandin, B. Barol, Saint-Blancet J.

Absents excusés: M. M. Birabent, St. Paul H.

Absents: M. M. Verdier H. Orliac J. Doumenc, Lavast F. Barthij.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance qui est approuvé à l'unanimité des Membres présents.

M. Dufor est nommé Secrétaire de Séance

Ordre du jour:

- 1° Projet du nouveau cahier des charges et des droits de place Année 1949
- 2° Communication des Maires établis par M. Du Noyers, Architecte
- 3° Éclairage des bureaux du Secrétariat pendant le répitage
- 4° Demande augmentation Colonies
- 5° Fêtes du 11 Novembre
- 6° Autorisation branchements de canalisation de la fille R. de la Fontaine
- 7° Vérification des Leveurs. Pompier (garage)
- 8° Vérification de la liste d' A. M. G.

Droits de place 1949

Le Maire informe l'Assemblée que la permis de droits de place avec M. Bayeau, concessionnaire actuel, expire le 31 Décembre prochain et qu'il y a lieu de procéder avant cette date, à une nouvelle adjudication.

Il dépose à cet effet, sur le bureau, le Cahier des Charges et le Tarif des droits de place établis par la C^o des marchés et il demande aux Membres présents de les examiner et de donner leur avis.

Après explications de M. Can. Cicille, il est décidé de modifier les articles 4, 16 et 20 des Considérations générales.

En outre, il est prévu à l'art. 2 du cahier des charges de la Halle aux Grains que le placis, en cas de fraude, sera autorisé à percevoir une taxe double.

Des modifications sont apportées au tarif des droits de place, après quoi le Conseil ratifie le nouveau cahier des charges et le tarif proposés et demande à M. le M. Trifet de bien vouloir les sanctionner à son tour et autoriser la réduction des délais de publicité pour pour permettre de faire l'adjudication le 1^{er} Décembre 1948. Lendemain du jour de l'adjudication de St. Gaudens.

Il est procédé ensuite à l'étude des avantages et inconvénients de la régie municipale des Abattoirs... Après avoir longuement délibéré, considérant les difficultés actuelles posant de l'exploitation en régie par la Ville, l'Assemblée est d'avis de mettre les Abattoirs en adjudication avec les autres places, en précisant que cette question serait examinée d. plus près et plus tôt pour l'année 1950.

La mise à prix des droits de place pour l'année 1949 est fixée à 1.400.000⁺ à l'unanimité des Membres présents.

La libération, le cadre des charges et les tarifs des droits de place seront transmis pour approbation, dès demain, à M. le D. J. P. J.

Avant. projet de Moyens

Après examen rapide de celui-ci, il est convenu qu'il y a lieu d'abord de savoir de quel ordre pourrait être la subvention que la Commune pourrait obtenir pour la réalisation d'un tel projet... M. le D. J. P. J. et les Membres de la Commission de bureaux sont mandatés à cet effet.

Eclairage bureaux Mairie

Deux lampes à pétrole seront achetées pour les bureaux du Secrétariat de la Mairie au cas de panne ou pendant les heures de déstape.

Remontage de l'horloge

Renseignements pris à bonne source, M. le Maire peut préciser que le remontage de l'horloge se fait une fois par semaine... Il fait remarquer que le traitement actuel de 2500⁺ (annuel) par M. Colomieu est insuffisant... L'Assemblée est absolument d'avis de voter un crédit de 5000⁺ pour 1949 au lieu de 3000⁺ comme elle l'avait fait lors de la dernière séance.

Fête du 11 Novembre

Conformément aux instructions de M. le Préfet relatives à la commémoration du "Centenaire de l'Armistice de 1918", la Municipalité est d'avis d'organiser, pour cette date historique, de grandes manifestations en accord et avec la participation des Anciens Combattants et Prisonniers de guerre.

En la suite de contacts pris par le Comité des Fêtes et les chefs des diverses Associations ou Sociétés locales, le programme suivant a été élaboré:

J E U D I 11 Novembre 1948: Fête de l'Armistice

- 9 Heures 45: Rassemblement de Autorités, des Ecoles, Sociétés et Groupements divers, Place de Verdun.
- 10 heures très précises: Marche du drapeau avec le concours de l'H. A. L. P. et de la Clique Fanfan des Cadets du Comminges. Cérémonie au Monument aux Morts (Allocution de M. le Maire) Le cortège se rendra ensuite au cimetière devant les tombes des "Soldats Morts pour la France" inhumés à Montségur... Retour par l'Arrière de l'Égalité à délocation du cortège Bd. B. de Lassus.
- 10 heures 45 Mieux pour les Morts de 2 jeunes (organisation du Souvenir Français)
- 20 heures 30 Retraite par la Clique Fanfan des Cadets du Comminges. Illumination des édifices publics et du Monument aux Morts.
- 21 heures Grand bal offert par la Municipalité.

Canalisation R. de la Fontaine

Le Conseil autorise M. Cadéac D. R. de la Fontaine à diriger les eaux provenant de son immeuble vers la canalisation de la Ville et

dans les mêmes conditions que celles faites à Madame Boguès...

Le recouvrement de la somme de 500 (annuité 1949) se fera par les soins du Secrétaire de Mairie avant fin 1948 et les fonds versés entre les mains de M. le Receveur Municipal.

Véhicules des Pompiers

Le rapporteur M. d. Blancat expose. En attendant l'aménagement du local destiné à recevoir les véhicules, M. Colomies céderait une partie de son garage moyennant une rétribution mensuelle de 1500 frs... De plus, les Consiillers sont d'avis d'installer le local occupé actuellement par du matériel de la C. S. P. pour y garer la camionnette destinée à l'enlèvement des ordures... D'accord... -

Assistance Médicale Gratuite

M. le Préfet demande aux Mairie et aux Commissions Administratives du Bureau de Bienfaisance de procéder à la révision annuelle, pour l'année 1949, de la liste d'Assistance Médicale Gratuite. Ces listes sont annuelles et non permanentes...

Voici la liste des personnes maintenues à l'A. M. G. pour 1949; d'étant considérés se trouvant dans une indigence notoire et non bénéficiaires des Assurances sociales.

N° Labatut né Boyanque François	admis le 21.4.43	1 ^{re} catégorie
N° Lagarde né Montfouan Josephine	> m. février 42	1
N° Puysegur Maria (dit Batsillon)	> en mai 41	1
N° Montani né Loubet Maria	> >	1
Gaillard Henriette (Fille-Mère)	> 8.7.43	1
N° Boguès - Baron (Jean)	> 16.11.40	1
N° Tiguès Marie	> avril 1929	1
N° Lassère Jeanne	> mai 1945	1
Mlle Bilet Marie-Louise	> 25.5.48	1
N° Castet né Fourquet Marie	> 17.8.48	1
Corrella Maria	> 17.8.48	3 ^e catégorie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24 heures.

(Signatures)
 Chauvel
 Puysegur
 Boguès
 Tiguès
 Lassère
 Bilet
 Castet
 Corrella